

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT NUMÉRO 198-13-2020**

**Avis public** est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de La Matanie :

**Que** le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie a adopté, le **17 juin 2020**, le Règlement numéro 198-13-2020 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Matanie et le document complémentaire afin réviser la planification d'aménagement intégré des terres publiques intramunicipales (TPI) et d'apporter diverses modifications;

**Que** le règlement ci-haut mentionné **est entré en vigueur le 30 septembre 2020** suivant l'avis de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation attestant que le règlement est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;

**Que** ledit règlement peut être consulté au bureau de la MRC de La Matanie au 2<sup>e</sup> étage du 158, rue Soucy à Matane.

**Fait à Matane, ce 11<sup>e</sup> jour de novembre 2020.**



---

La directrice générale et secrétaire-trésorière  
Line Ross, M.B.A.